

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

MINISTÈRE D'ÉTAT

SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN DE DOCUMENTATION



20^e Année

14 NOVEMBRE 1964

N° 12

L'Abdication de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte et l'Avènement au trône de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean

Les 11 et 12 novembre 1964 eurent lieu à Luxembourg les manifestations et cérémonies occasionnées par l'Abdication de la Grande-Duchesse Charlotte et l'Avènement au Trône grand-ducal de Son Fils Jean.

Le 21 mars 1964, en effet, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse avait exprimé Son intention de Se retirer des affaires de l'Etat et de Se décharger complètement de Ses droits et devoirs sur Son Fils, le Grand-Duc héritier. Dès le 4 mai 1961, faisant usage de l'article 42 de la Constitution luxem-

bourgeoise, Elle avait déjà associé le Grand-Duc héritier à l'accomplissement de Ses charges officielles en instituant Celui-ci Son Lieutenant-Représantant.

Les circonstances du moment déterminèrent en mars 1964 la Grande-Duchesse à reporter son abdication définitive au début du mois de novembre 1964 pour la faire coïncider avec la rentrée de la Chambre des Députés. C'est au 12 novembre 1964 que fut fixée la date définitive de la Passation des Pouvoirs.

La journée du 11 novembre 1964

Au cours de la journée du 11 novembre le Gouvernement et le Collège des Bourgmestres et Echevins de la Ville de Luxembourg publièrent les proclamations suivantes :

Proclamation

Concitoyens,

Nous vous invitons à faire du 12 novembre 1964 une journée de reconnaissance, d'allégresse et d'union nationales.

Le pays est redevable à Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte d'un règne, dont l'écoulement harmonieux, à travers les vicissitudes de 45 années d'histoire luxembourgeoise, culmine dans la passation des pouvoirs souverains à Son fils dans des conditions heureuses de stabilité et de continuité. La nation est reconnaissante de la sollicitude constante de sa Souveraine, qui fut particulièrement sensible à nos cœurs pendant les heures tragiques de la dernière guerre mondiale. Sous son règne le Grand-Duché n'a cessé de renforcer sa position internationale et de développer le bien-être de ses enfants. Secondée par Son Altesse Royale le Prince de Luxembourg auquel va également notre pensée reconnaissante, la Grande-Duchesse a été le symbole de nos libertés et la gardienne fidèle de nos plus chères traditions. Elle se retire, entourée de l'affection de tout un peuple.

Pour nous tous la journée du 12 novembre aura une signification profonde.

Les Luxembourgeois sont fiers de leurs institutions éprouvées, qui allient si heureusement pour le bien de la nation, le principe dynastique et les aspirations démocratiques de la population.

C'est avec une confiance faite de respect et de sympathie que le Pays voit passer la sauvegarde de ses droits et de ses libertés aux mains de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean.

Né sur notre sol, mêlé dès Son jeune âge aux événements heureux et douloureux qui ont touché le pays, initié aux affaires de l'Etat grâce à l'intérêt constant, porté à l'œuvre législative et aux responsabilités assumées par la Lieutenance notre nouveau Souverain saura, nous en sommes sûrs, continuer dans les meilleures conditions l'œuvre de Sa Mère.

Nous nous rallions autour de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse pour

poursuivre sous Leur égide les tâches posées à notre génération : un Luxembourg ouvert à l'union des peuples européens et à la solidarité des nations éprises de liberté, une communauté nationale orientée vers l'expansion de toutes ses facultés culturelles et économiques.

Vive le Grand-Duc ! Vive la Grande-Duchesse !

Les membres du Gouvernement,

Pierre WERNER
Henry CRAVATTE
Emile COLLING
Nicolas BIEVER
Pierre GRÉGOIRE
Albert BOUSSER
Antoine WEHENKEL
Marcel FISCHBACH
Jean-Pierre BUCHLER
Raymond VOUEL

Proklamatioun un d'Bierger vun der Stad Lëtzeburg

Wéi Dir wësst, gët ons Grande-Duchesse Charlotte en Donneschdeg, den 12. November, Hiren Titel an Hir Fonktiounen un der Spëtzt vum Land un de Pränz Jean weider.

Dat ass fir ons all e groussen a feierlechen Dag. De Buergermeeschter an d'Scheffe vu Lëtzeburg halen drop, datt séch d'Stad mat besonnerer Häerzlechket doru bedelegt. Mir wëlle bei där Geléenhet onser veréierter Grande-Duchesse Charlotte merci soen, villmols merci fir alles, wat Si zesumme mam Pränz Felix a laange Joeren zum Wuel vum Land a vun der Stad gemaacht huet. Si huet ënner ons gelieft a wor mat ons verwuess; an Hir hu mer e Symbol vun onser Freihét gesin; Joer fir Joer hu mer Si hei an der Stad op onsem Nationalfeirdag akklaméiert, bis op déi batter Zeit, wou Si ons nëmme vu weidem Kuraasch konnt man. Et ass onse léifste Wunsch, datt Si zesumme mam Pränz Felix a mat Hire Kanner a Kanskanner nach vill frou Joeren an der Hémecht enner Hirem Vollek erliewt.

Dem Grand-Duc Jean an der Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte ruffe mir zum Wëllkomm all ons beschte Wënsch entgéint an deem Abléck, wou Si als Ierwe vum Troun zum éischte Mol Hir Hauptstadt betrieden. Wir wëllen hoffen, datt Si an engem

rouege Land an an enger fridlecher Welt laang Joere glécklech regéieren.

Mir erwaarden, datt all Bierger vu Lëtzebuerg séch eng Frënd an eng Eier draus man fir un deem Dag mat Häerz a Séil derbei ze sin, an hirer Stad, wou déi hell a monter Faarwe vun onse Fiendel op eng festlech Manéier d'Leift fir d'Land a fir d'Grossherzoglech Familjen ausdrécken, eng Leift, „déi mir esou déif an onsen Hierzer dron“.

Vive d'Grande-Duchesse Charlotte !

Vive de Grand-Duc Jean !

Paul WILWERTZ, Buergermeeschter
Léon BOLLENDORFF,
Georges MARGUE,
René van den BULCKE,
Fernand ZURN,
Georges REUTER, Scheffen
Henri BECK, Sekretär

Le même jour à 19 heures Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse s'adressa aux Luxembourgeois une dernière fois en tant que Souveraine, au cours d'une allocution qui fut transmise par Radio-Luxembourg. Voici les termes de cette allocution.

Allocution de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse

Meng le'f Letzeburger,

Et ass net fir mech vun éech ze verofschidden, datt ech um Virowend vu menger Abdicatio'n op desem Wé nech un éech wenden.

Während no un engem halwe Joerhonnert, woren d'Geschecker vum Land mir uvertraut, an hun ech so' ze soen, Däg fir Däg, Frënd a Léd mat éech gedélt a fir d'Hémecht gebängt a gebiet. We' um Tro'n vum Land, bleiwen ech och am Privatliewen bis zu menge leschten Dég der Hémecht an dem Letzeburger Vollek mat ganzem Hèrz verbonnen.

Et ass dât wât ech éech haut den owend fir allem wollt soen, an och, datt de Prënz Félix, dé mir während déne länge Joeren, a gudden an a schlechten Zeiten, mat Rôt an Dôt zer Zeit stong, meng Gefil-ler voll a ganz délt.

Le'f Matbierger,

Ech kann éech net soen, we' glecklech ech wor, datt am ganze Land de' Grönn, de' mech bestömmt hun ze Gonsten vum Prënz Jean ofzedanken, ver-stâne gi sin.

Et wor dât ké lichte Schrött fir mech.

Datt dir meng Decisio'n gutgehéscht hudd ass fir mech en neie Beweis vun dem Vertrauen dât dir mir eso' länge geschenkt hudd a fir dât ech éech vun Herzen merci soen. Et ass awel och fir mech de Beweis, datt dir dât Vertrauen op de Prënz Jean iwerdrot, an datt dir, grad ewe' ech, d'Iwerzéong hudd, datt mat Him un der Spötzt vum Land, d'Geschecker

vun der Hémecht a secheren an an treien Hänn leien. Hien, an Him zur Seit d'Prinzessin Joséphine-Charlotte hun de' heckst Opfassung vun Hire Pflichten ge'ntiwer dem Land, a kén aneren E'ergeiz als we', ömgin vun èrem Vertrauen an èrer Affectio'n, all Hir Kräften an den Déngscht vun onser Hémecht ze stellen.

Ech kucke mat Zo'versicht an d'Zo'konft.

Mir liewen zwar an enger nach ëmmer onro'ege Welt.

Mé onst Land stét an dèr Welt, trotz senger Kleng-hét, ugesin a respecte'ert do. Mir hun zwé Welt-kriger iwerlieft an de Bestand an d'Indépendenz vum Land sin haut international eso' gesechert we' nach ni a senger Geschicht.

No bannen sin ons freihétlech, démokratesch Insti-tutio'nen de'f am Hèrz vum Vollek verankert.

D'Wonnen, de' de Krich ons geschloen hât sin haut eso' weit gehélt, an de Liewensniveau am Land ass me' he'ch we' je virdrun, an och ni virdrun nach woren d'Letzeburger sech eso' bewosst, wât d'Hémecht hinne bedeit a wèrt ass.

Datt ons d'Hémecht, an dèr mir haut eso' ro'eg a glecklech liewen, erhâle go'f, hu mir all dénen ze verdanken, de' an dénen ganz uergen Krichs- an No-krichsjoeren patriotesch geénegt fest zesumme ge-hâlen, gelidden a gekämpft hun. Vill vun hinnen hun hirt Liewen fir d'Hémecht hiergin.

Hinnen vir allem gölt onsen de'fsten an onver-gänglechen Dank.

Meng le'f Letzeburger,

Ech mengen, ech ke'nt hirt Undenken net besser e'eren, we' datt ech haut den owend am Numm vun ons alleguer d'Versprieche ofléen, datt, wât och komme mag, d'Letzeburger Vollek a sein Souverain a gegenseitegem Vertrauen geénegt bleiwen, an der Le'ft an am Déngscht vun onser le'wer Hémecht. Wa mir dât Versprieche hâlen, an ech sin dörvun iwerzégt, da gét onst Land mat Gottes Höllef, enger Zo'konft vu Fridden a Gleck entge'nt.

Au cours de la même soirée du 11 novembre une grande manifestation populaire se déroula à Luxembourg. Tous les bâtiments publics étaient pavoisés aux couleurs nationales et éclairés sous le flot des projecteurs. Les principales rues de la Capitale, dont les maisons étaient également pavoisées, étaient pour-vues de guirlandes lumineuses ornées en leur centre de l'emblème de la Grande-Duchesse et surtout de celui du nouveau Grand-Duc. Les devantures des magasins étaient décorées avec des arrangements de fleurs qui ornaient les portraits de la Famille grand-ducale. Les illuminations de la vallée de l'Alzette et de la Pétrusse contribuèrent à l'atmosphère de fête de la Capitale dans les rues de laquelle régnait à partir de 20 heures une grande animation.

En effet, l'Union Grand-Duc Adolphe qui groupe plus de 160 sociétés de musique et de chant de tout le pays et dont Leurs Altesse Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince de Lu-xembourg avaient assumé le haut patronage depuis

de longues années avait organisé une retraite aux flambeaux. A peu près toutes les sociétés de musique et de chant du pays affiliées à l'Union Grand-Duc Adolphe participèrent à cette retraite aux flambeaux. Plus de 6000 musiciens et chanteurs parcouraient les artères principales de la ville et défilèrent de 21 à 23 heures devant le Palais Grand-Ducal où Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse et Monseigneur le Prince assistaient au balcon à l'impressionnante manifestation.

Après le passage du cortège, les alentours du Palais furent envahis par la foule venue de tous les quartiers de la ville et de toutes les régions du pays. Rarement manifestation populaire avait réuni une foule aussi dense. Une chaleureuse ovation fut faite à la Grande-Duchesse et au Prince de Luxembourg. La foule entonna finalement l'hymne national et le chant « Letzeburg de Letzeburger », et remercia le Prince de Luxembourg et la Souveraine dont le long règne de quarante-cinq années devait prendre fin le lendemain, 12 novembre 1964.

La journée du 12 novembre 1964

Le 12 novembre 1964 eut lieu une double cérémonie. La première se passa au Palais Grand-Ducal et consistait en la signature de Sa Déclaration d'Abdication par Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse. La seconde eut lieu à la Chambre des Députés. C'est au cours de cette cérémonie que le Grand-Duc Jean prêta le serment constitutionnel.

Luxembourg prit congé des Autorités luxembourgeoises.

La Prestation de Serment du Grand-Duc Jean

La Cérémonie d'Abdication

La cérémonie de la signature de la Déclaration d'Abdication eut lieu à 10.00 heures au Palais grand-ducal en présence des Présidents honoraires de la Chambre des Députés, du Président et de tous les honorables Membres de la Chambre des Députés, du Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, du Vice-Président et des Membres du Gouvernement, des Président et Vice-Président du Conseil d'Etat, du Président de la Cour Supérieure de Justice, du Procureur Général d'Etat, de Monseigneur l'Evêque de Luxembourg, du Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et des Chefs des Administrations de l'Etat.

A 10.00 heures précises, sous les applaudissements de l'assistance, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse, entourée du Prince de Luxembourg, du Grand-Duc héritier et de la Grande-Duchesse héritière, ainsi que du Prince Charles parurent à la Salle des Fêtes. Les membres de la Suite de Leurs Altesses Royales prirent place derrière la Famille grand-ducale.

Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse portant le diadème et revêtue du Grand-Cordon de l'Ordre du Lion d'Or, après avoir salué l'assistance, prit place à la table sur laquelle le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement déposa la Déclaration d'Abdication. La Souveraine y apposa Son Nom. Par cet acte officiel, acte ultime d'un long règne, les Pouvoirs du Souverain passèrent sur le nouveau Grand-Duc.

Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte remit ensuite la Déclaration d'Abdication au Président du Gouvernement. Une réception eut lieu au cours de laquelle l'ancienne Souveraine du

A l'issue de la cérémonie au Palais, la Chambre des Députés se réunit à 11.00 heures pour recevoir le serment que le Grand-Duc doit prêter aux termes de l'article 5 de la Constitution à l'occasion de son avènement au trône.

Dans la salle des séances du Parlement avaient pris place les Chefs des missions diplomatiques accrédités à Luxembourg, les Présidents des Institutions des Communautés Européennes ainsi que les Autorités luxembourgeoises qui avaient assisté à la cérémonie de la signature de l'Acte d'Abdication au Palais grand-ducal.

Voici la liste des Chefs des Missions diplomatiques et des Personnalités présentes à la Chambre des Députés :

- Son Excellence Révérendissime Monseigneur le Nonce Apolistique
- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Canada
- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Grande-Bretagne
- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur d'Italie
- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Pologne
- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur d'Afrique du Sud
- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de l'Inde
- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur d'Islande
- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique
- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Haute-Volta
- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes
- Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la République Centrafricaine

Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur d'Israël
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Portugal
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Thaï-
 lande
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la Répu-
 blique Fédérale d'Allemagne
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Maroc
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Suisse
 Son Excellence Monsieur le Président du Parlement
 Européen
 Son Excellence Monsieur le Président de la Commis-
 sion du Marché Commun
 Son Excellence Monsieur le Président de la Haute
 Autorité de la CECA
 Son Excellence Monsieur Paul de Groote, Membre
 de la Commission de l'EURATOM
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Japon
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Tchad
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Tunisie
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur des Pays-
 Bas
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Norvège
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Suède
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Dane-
 mark
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Finlande
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la Répu-
 blique Arabe Unie
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Côte
 d'Ivoire
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de France
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Brésil
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Pakistan
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur d'Argentine
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur d'Autriche
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Gabon
 Son Excellence Monsieur le Ministre de Monaco
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Hongrie
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Liban
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur d'Irlande
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Tchéco-
 slovaquie
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Costa-
 Rica
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Chine
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Yougo-
 slavie
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur de Roumanie
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Pérou
 Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur du Vene-
 zuela
 Monsieur le Chargé d'Affaires a. i. du Chili
 Monsieur le Chargé d'Affaires a. i. de Turquie
 Monsieur le Chargé d'Affaires a. i. d'Espagne
 Monsieur le Chargé d'Affaires a. i. du Cameroun
 Monsieur le Chargé d'Affaires a. i. de Mauritanie
 Monsieur le Chargé d'Affaires a. i. du Mexique

Monsieur le Chargé d'Affaires a. i. de Corée
 Monsieur le Chargé d'Affaires d'Algérie
 Monsieur le Chargé d'Affaires a. i. des Philippines
 Monsieur le Chargé d'Affaires a. i. de Bulgarie
 Monsieur le Chargé d'Affaires a. i. de l'Irak
 Monsieur le Chargé d'Affaires a. i. de la République
 Dominicaine
 Monsieur le Chargé d'Affaires a. i. de l'Iran
 Monsieur le Chargé d'Affaires a. i. de Cuba
 Monsieur le Chargé d'Affaires a. i. de Grèce
 Monsieur le Président Général du Parlement Euro-
 péen.

A 11.00 heures, Leurs Altesses Royales le Grand-
 Duc, la Grande-Duchesse, le Prince Henri, la Prin-
 cesse Marie-Astrid et Monseigneur le Prince Charles,
 précédés du Grand Maréchal de la Cour et suivis des
 Membres de Leur Suite, quittèrent le Palais grand-
 ducal pour se rendre à pied au Parlement. Tandis
 que la Musique de la Garde exécutait l'hymne de la
 Maison grand-ducale, Leurs Altesses Royales chaleu-
 reusement applaudies par la population, passèrent
 devant le détachement de la Garde grand-ducale qui
 rendait les honneurs.

Devant la Chambre des Députés, Leurs Altesses
 Royales furent saluées par une délégation de la Cham-
 bre des Députés composée des Vice-Présidents et de
 sept honorables Membres de la Chambre. Leurs
 Altesses Royales furent conduites par la délégation
 vers la salle des séances où Elles prirent place sur
 le trône sous les applaudissements de l'assistance.

L'appel nominal des Membres de la Chambre des
 Députés ayant eu lieu avant l'entrée du Grand-Duc
 et des Membres de Sa Famille, la séance fut reprise
 par la lecture que fit Son Excellence Monsieur
 Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gou-
 vernement de la Déclaration d'Abdication de la
 Grande-Duchesse Charlotte dont voici le texte :

N O U S C H A R L O T T E
 par la Grâce de Dieu
 Grande-Duchesse de Luxembourg
 Duchesse de Nassau
 etc. etc. etc.

Vu l'article 3 de la Constitution ;

Arrêtons :

Art. 1^{er}. — Nous renonçons à la Couronne du
 Grand-Duché de Luxembourg en faveur
 de Notre Fils bien-aimé, le Grand-Duc
 héritier Jean.

Art. 2. — Notre Ministre d'Etat, Président du
 Gouvernement, est chargé de l'exécu-
 tion du présent arrêté qui sera publié
 au Mémorial.

Palais de Luxembourg, le 12 novembre 1964.

(s.) CHARLOTTE

Le Ministre d'Etat,
 Président du Gouvernement,
 (s.) Werner.

Le Président de la Chambre des Députés, Monsieur Victor Bodson, prononça ensuite l'allocution de bienvenue dont nous reproduisons le texte ci-après :

Altesses Royales,
Excellences,
Messieurs,

Au nom des membres de la Chambre des Députés, réunis dans cette enceinte, je salue respectueusement Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Leurs enfants, le Prince Henri et la Princesse Marie-Astrid, ainsi que Monseigneur le Prince Charles de Luxembourg.

La date du 12 novembre 1964 marque un événement constitutionnel très important dans les annales de notre pays.

Elle nous amène à évoquer une autre date, celle du 15 janvier 1919. Ce jour-là à 4,00 heures de l'après-midi, Votre vénérée Mère, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse Charlotte, prêta le serment constitutionnel entre les mains de la délégation désignée par la Chambre des Députés.

Après la prestation de serment, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte adressa au Peuple luxembourgeois les paroles émouvantes que voici :

« Je suis fière du serment que Je viens de prêter « entre les mains des délégués de la Chambre Luxembourgeoise.

« J'interprète Mon serment en ce sens que je placeraï l'intérêt du Peuple luxembourgeois au-dessus « de toutes choses, que Je veux vivre de sa vie en « partageant ses droits et ses peines.

« Je désire collaborer avec le Peuple luxembourgeois pour fortifier les liens d'amitié qui doivent « exister entre lui et les Puissances de l'Entente auxquelles le Luxembourg doit associer sa vie économique.

« Je souhaite que cette union marque pour le « Pays l'ouverture d'une ère de prospérité et de « bonheur moral et matériel. »

Votre vénérée Mère a tenu sa parole. Elle s'est même surpassée au service de notre Patrie.

Nous la remercions du fond de notre cœur et Lui garderons un souvenir fait de reconnaissance et d'affection.

Sa volonté manifestée tout à l'heure au Palais grand-ducal fait de Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean Son successeur au Trône.

Altesse Royale,

Comme Son auguste Mère, Votre Altesse Royale est née sur notre sol. Elle a été élevée parmi nous.

Très jeune Vous avez connu les temps durs de l'exil. Courageusement Vous avez payé de Votre personne pour la libération de notre Pays.

Dans la suite Vous avez, en Votre qualité de Membre du Conseil d'Etat, pu Vous pencher sur la préparation des lois.

Comme Lieutenant-Représentant Vous avez été mêlé de plus près à la gestion des affaires de l'Etat. Vous avez appris dans les dernières vingt années quelles sont les lourdes charges du Souverain.

La décision de Votre vénérée Mère Vous charge, à partir d'aujourd'hui, de toute la responsabilité ancrée dans l'article 32 de notre Constitution qui dit que la Puissance Souveraine réside dans la Nation et que le Grand-Duc l'exerce conformément à la Constitution et aux lois du Pays.

Nous sommes tous persuadés que Vous accomplirez Votre lourde charge en collaboration avec le peuple luxembourgeois et que Vous placerez, comme Madame Votre mère, l'intérêt de notre peuple au-dessus de toute chose.

Il ne me reste plus, Altesse Royale, avant de recueillir Votre serment, que de formuler des vœux pour Votre auguste personne, Votre famille et pour le peuple luxembourgeois.

Après avoir prononcé cette allocution, le Président de la Chambre et le Président du Gouvernement s'avancèrent vers le trône. Le Président de la Chambre donna lecture de la formule du serment prévu par l'article 5 de la Constitution qui a la teneur suivante :

« Je jure d'observer la Constitution et les lois du Grand-Duché de Luxembourg, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire, ainsi que la liberté publique et individuelle, comme aussi les droits de tous et de chacun de Mes sujets, et d'employer à la conservation et à l'accroissement de la prospérité générale et particulière, ainsi que le doit un bon Souverain, tous les moyens que les lois mettent à Ma disposition. Ainsi Dieu me soit en aide ! »

Le Grand-Duc leva la main droite et prononça à haute voix la formule sacramentelle : « Je le jure, ainsi Dieu me soit en aide. »

Après avoir prêté serment, le Grand-Duc reprit place au fauteuil du trône. Il reçut le discours du trône des mains du Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Voici le texte du discours du trône prononcé par Son Altesse Royale le Grand-Duc :

Le Discours du Trône

Monsieur le Président,

Messieurs,

Par le serment que je viens de prêter entre les mains de votre Président, je m'engage à me consacrer entièrement et inlassablement au bonheur de notre patrie.

Il sera mon guide dans l'accomplissement de mes devoirs et dans la poursuite de toutes les aspirations d'un règne que je veux marquer du sceau de la Justice, de la Bonté et du Progrès.

En ce moment émouvant, ma pensée se tourne avec reconnaissance vers mes chers Parents, dont le noble exemple ne cessera d'inspirer mes actes.

La résolution de ma Mère bien-aimée de Se retirer des affaires de l'Etat, après avoir présidé pendant tant d'années décisives aux destinées du pays, ne L'éloignera pas, j'en suis sûr, du cœur des Luxembourgeois.

J'assure la Représentation élue du pays, qui, par la bouche de son Président, vient de formuler des vœux auxquels je suis très sensible, de mon ardent désir de promouvoir, non seulement l'épanouissement de la Nation, mais aussi le bonheur de chaque Luxembourgeois.

La sauvegarde de l'indépendance et des libertés nationales reste le premier souci du Souverain. L'heureuse évolution vers une plus étroite union avec d'autres Nations ajoute à ce devoir de nouvelles formes de responsabilités dans l'exercice du pouvoir. Le Luxembourg s'engage avec confiance sur la voie de l'unité européenne sans renier ses institutions et ses traditions, sûr d'y trouver de nouvelles raisons de développement pacifique, convaincu également de contribuer à l'actuel courant de solidarité humaine, si opposé au nationalisme étriqué d'une époque révolue. Il se veut à la fois promoteur et trait d'union dans ce mouvement historique.

Au-delà de l'Europe il entend soutenir sur un plan mondial, et notamment dans le cadre des Nations Unies, les œuvres de la paix, la détente dans la sécurité, la coopération technique, économique et humaine de tous les peuples.

A l'intérieur du pays je serai le gardien fidèle des droits du citoyen, qui garantissent l'égalité devant la loi et qui doivent assurer à chacun la juste part de bien-être qu'exigent le respect de la dignité humaine et la justice sociale. Nous devons bannir tout ce qui peut subsister de misère matérielle ou morale, grâce à la volonté conjuguée de tous et à l'acceptation des sacrifices indispensables.

Mon grand dessein et ma plus noble tâche sera d'être et de me sentir le garant de la continuité nationale, autour duquel s'apaisent les passions politiques et se groupent les bonnes volontés, prêtes à agir.

L'évolution rapide des facteurs économiques, due au progrès foudroyant de la technique, pose tous les jours de nouveaux problèmes d'adaptation : Notre pays a acquis un niveau de vie qui suppose une constante amélioration de l'outillage national et la poursuite d'une politique économique concertée et souple. Que celle-ci se dégage de plus en plus d'une collaboration intelligente et harmonieuse de tous les secteurs et groupements intéressés, tel est mon vœu le plus cher !

L'élan actuel de la jeunesse vers le vrai, le naturel et l'authentique doit être mis à profit dans le cadre d'un effort considérable d'enseignement à tous les niveaux de formation pour doter le pays d'une génération vigoureuse de corps et d'esprit, à laquelle l'expansion de nos activités nationales fournira de nouvelles occasions de faire valoir ses talents.

Aux Chefs d'Etat et aux Gouvernements étrangers ainsi qu'aux Représentants des Communautés européennes qui ont bien voulu Nous marquer leur sympathie en ce jour j'exprime ma vive reconnaissance.

La présence aujourd'hui d'un si grand nombre de Représentants diplomatiques est un hommage d'estime et d'amitié à un petit pays qui, pendant des années douloureuses a démontré au monde, et s'est révélé à lui-même, qu'il possédait à un haut point ces ressources spirituelles et morales qui sont la vraie richesse des nations et sur lesquelles se fonde l'ordre juridique international établi entre les pays faibles et puissants.

C'est sur les conseils de votre Assemblée, Messieurs les Députés, que je veux m'appuyer pour réaliser les objectifs de mon règne, en vous priant de reporter sur ma personne la fidélité et la confiance que vous avez constamment gardées à ma Mère.

A tous les enfants de notre bonne terre luxembourgeoise pour laquelle tant d'entre eux se sont sacrifiés, je demande en ce jour d'avoir toujours présent à l'esprit, par delà leur travail et intérêts quotidiens, l'intérêt général et supérieur de notre patrie. Dans cette poursuite du bien commun je serai à la fois leur frère et le dépositaire des traditions sur lesquelles nous fondons notre vie nationale.

Monsieur le Président,

Messieurs,

Comme mes prédécesseurs je souscris de tout cœur à la devise de Notre Maison : « Je maintiendrai ». La Grande-Duchesse et moi-même, nous servirons le pays avec dévouement. Appuyés sur le peuple tout entier, mêlés à sa vie et à ses préoccupations, Nous susciterons, avec l'aide du Tout-Puissant, de nouvelles raisons de foi dans les destinées de la patrie.

Le discours du trône fut accueilli par l'assistance par de longs applaudissements. La cérémonie étant terminée, le Grand-Duc et les Membres de Sa Famille quittèrent la salle des séances accompagnés des Membres de la délégation de la Chambre des Députés, sous les acclamations de « Vive le Grand-Duc ! » « Vive la Grande-Duchesse ! » et de longs applaudissements.

Leurs Altesses Royales rentrèrent à pied au Palais grand-ducal et la foule massée devant le Palais acclamait vivement le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Une première fois Ils apparurent au balcon et furent ovationnés par la population qui réclamait ensuite avec insistance tous les Membres de la Famille grand-ducale. Les acclamations redoublèrent de vigueur lorsque la Grande-Duchesse Charlotte, le Prince de Luxembourg, le Prince Henri, la Princesse Marie-Astrid et le Prince Charles se présentèrent au balcon avec le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Ils répondirent chaleureusement et vivement à l'ovation de la population qui chanta l'hymne national, tandis que des hauteurs des « Trois Glands » une salve de 101 coups de canon fut tirée en l'honneur du nouveau Souverain de Luxembourg.

La Cérémonie religieuse à la Cathédrale

A midi, une cérémonie religieuse fut célébrée à la Cathédrale par Son Excellence Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg.

A ce service religieux assistèrent les Chefs des Missions diplomatiques accrédités à Luxembourg, les Présidents du Parlement Européen, de la Commission de la C.E.E., de la Haute Autorité de la C.E.C.A., de la Cour Supérieure de Justice des Communautés Européennes et le Représentant du Président de la Commission de l'Euratom ainsi que les Autorités civiles, militaires et religieuses du pays et une foule très nombreuse.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc, la Grande-Duchesse, le Prince Henri, la Princesse Marie-Astrid et Monseigneur le Prince Charles avec les Membres de Leur Suite prirent place dans le chœur de l'église, tandis que la Grande-Duchesse Charlotte et le Prince de Luxembourg se tenaient dans la loge grand-ducale.

Le programme musical exécuté par la Maîtrise de la Cathédrale était le suivant :

Entrée :

Paraphrase sur le « Wilhelmus » (orgue) A. Leblanc
Veni Creator Spiritus A. Leblanc
Domine Salvum Fac Magnum Ducem

Nostrum R. Ponchelet
In Te Domine Speravi R. Ponchelet
Ons Hémecht (Hymne National) Ant. Zinnen

Sortie :

Finale de la 6^e Symphonie Ch. M. Widor

A 13.30 heures, le Gouvernement reçut à déjeuner au foyer du Nouveau Théâtre Municipal où la table

était dressée en l'honneur des Membres du Corps diplomatique.

Visite officielle du nouveau Souverain à la Ville de Luxembourg

A 16 h 30 de la même journée du 12 novembre Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse firent une visite officielle à la Ville de Luxembourg.

En présence d'une foule importante massée surtout devant l'Hôtel de Ville, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, se rendirent à pied du Palais grand-ducal à l'Hôtel de Ville. Ils furent accueillis par le Ministre de l'Intérieur, le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg et les membres du Collège échevinal.

En présence de plusieurs centaines de personnalités luxembourgeoises le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Monsieur Paul Wilwertz, prononça son adresse de bienvenue dont voici les termes :

Altesses Royales,
Exzellenzen,
Dir Dammen an Dir Hären !

Wéi Dir, Monseigneur, mer viru kuerzer Zeit an engem Privatgespréich matgedeelt hut, Dir géift gär deen Dag selwer, wou Der op den Troun kommt, trotz engem iwerluedene Programm Ärer Hauptstadt d'Éier vun engem Besuch man, a wéi Der dobei de Wonsch ausgedreekt hutt, déi Zeremonie sollt esou einfach wéi méiglech sin (Stroossekostum, Usprooch op letzeburgesch, brede Kontakt mam Vollek), du hun éch déi gutt Nouvelle gleich un de Gemengeroet weidergin, deen se mat Fred a Begeesterong ogeholl huet. De Schefferot huet séch beméit an deem Sënn z'organisieren. Den Ufank vun Ärem Règne hätt nëtt liicht kënne méi e Préjugé favorabel fanen; op déi Manéier gött a bleiwt e populär. Wien allerdengs, ewéi ech d'Chance hat an dene vergangene Joeren Iech selwer an d'Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte vu méi no kennen ze léieren, deen huet sech doriwer nët gewonnert.

D'Joyeuse Entrée vum 12. November 1964 ass eng grouss Éier fir d'Stad Letzeburg, déi op hir dausend Joer houfereg ass. Mir gesin doran en Encouragement fir déi, déi un der Spëtzt dervu stin an denen hir Aufgab bestëmmt nët liicht ass. Mä losse mer op esou e fredegen Dag nët kloen; losse mer vergiesen, wéi schwéier et hautdesdaags ass, fir an onser Hauptstadt mat hirer europäischer Vokatioun alles dat ze man, wat riehteg an néideg wier.

Et ass ëmmer schwéier, de Successeur vun engem ganz grouse Virgänger ze sin.

Monseigneur, Dir kommt haut bei ons; an dat deet ons eppes besser erdrön, wat ons traureg stëmmt; doduerch empfanne mer et manner schwéier, datt Är Mamm, d'Grande-Duchesse Charlotte, vun ons fortgeet, no engem Règne vu 45 Joer, ënner dene vill schwéierer a muenech tragescher woren. Duerch Hir Qualitéite vum Geeschta vum Häerz wor Si

esou enk mat ons verbonnen wéi ni virdrun an den zeng Joerhonnerte vun onser Geschicht e Prënz et wor.

An Hirem Geescht sitt Dir opgewuesst an erzu gin. Hiert grousst Beispill huet Iech gewisen, wéi en de Wee zum Häerz vum Vollek fënnt. A schwéierer Zeit hut Dir un Hirer Seit an un der Seit vun Ärem Papp, dem Prënz Felix Iech fir d'Liberatioun vum Land a fir d'Freiheit vun all Lëtzebuurger agasat. A mir erënneren ons nach genee, wéi Dir mat denen éischten Amerikaner hei virum Stadhaus vun der Populatioun begeeschtert an erliichtert akklaméiert sitt gin. An dene leschte Joeren hut Dir der Grande-Duchesse Charlotte Hir Responsabilitéiten gedeelt an er gehollef, Hir Pflichten ze dron. Dobei hutt Dir, e weiden Ableck kritt an dat, wat eng konstitutionnell Monarchie u mënschleche Qualitéiten, u staatsmännischem Gescheck an un « intelligence du cœur » wéi d'Franzosen esou richteg son, vun deem verlaangt deen un hirer Spëtz steet. An nodeem der och eng Zort Stage am Conseil d'Etat gemaach hutt, hutt Der alles an der Hand wat Iech erlabt, d'Successioun vun engem groussen Règne, vun engem groussen Nuem a vun enger grousser Damm ungetrieden.

A wat am Joer 1939 de Staatsminister Pierre Dupong aus dem Fong vu sengem Häerz, an am Numm vun alle Letzebuurger Ärer Mamm zougeruff huet : « Mir hun Iech gier, Madame », dat son ech Iech haut am Numm vun der Populatioun vun Ärer Haaptstad, am Numm vu menge Kollege vum Schefferot a vum Gemengerot, an a mengem egene Numm : « Monseigneur, mir hun Iech gier. »

Ons Affektioun geet och un Déi, Déi zënter 11 Joer un Ärer Seit duerch Hir Léifhet an Hire Charme, duerch Hire Takt an Hirt waremt mënschlecht Gefill et färdeg bruecht huet, d'Sympathie an d'Léift vun alle Letzebuurger fir sech ze gewannen, un déi Prënzessin, déi op onsem Troun déi bridderlech Frëndschaft symboliséiert, déi ons duerch d'Joerhonnerte vun enger selwegter Geschicht mat onse helsen Nopere verbonnen huet a weider verbënt : ons nei Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte.

Monseigneur, et wor am ale Régime de Gebrauch, dat bei enger « Joyeuse entrée » de Magistrat vun der Stad dem neien Herrscher e symbolesch Geschenk iwerreecht huet; dat wor meeschtens e Schlëssel vun der Stad. Haut ass ons Stad net méi mat Maueren a Puerten emgin, déi ee mat engem Schlëssel kënt opspären. Mir hun et dofir virgezun, Iech de facsimile vun engem Dokument ze iwerreechen, dat a jidder Hinsicht dat wäertvollst am Archiv vun der Stad ass, de facsimile vun der Charte vun 1244, duerch déi d'Stad Letzebuerg hir Freiheit kritt huet. Op deem Dokument steet ons éischt Konstitutioun geschriwen; dat Dokument ass de Gebuertsakt vun onser Municipalitéit. Et stellt och, an engem gewësse Sënn, e Schlëssel duer, dee Schlëssel, mat deem eng aner grouss Damm, d'Gréifin Ermesinde, d'Puert opgespart huet, déi ons Zougank gin huet zu onse wesentlechste Freiheiten.

Iech, Monseigneur, deen iwer ons Konstitutioun vun haut waacht an ons al an nei Freiheiten garan-

téiert, Iech biede mer, dese Cadeau unzehuelen als Erënnerong un de fredegen Dag vun haut, e Cadeau, deen d'Kontinuitéit vun onser laanger a bewegter Geschicht symboliséiert.

Erlabt mer, dat ech nach eng Kéier zreckgreifen op ons grouss Vergaangenhet, Dir drot, Monseigneur, de selwegte Nuem, deen de bekanntsten a populärste vun Äre Virgänger gedron huet, den Nuem vum Jean, Grof vu Letzebuerg a Kinnek vu Béimen. D'Devis vun dem blanne Grof : « Ich dien », Devis déi de Mënsch a sei bewegt Liewe resuméiert, déi Devis wëlle mir haut iwerhuelen, andeem dat mer dat besch vum onser Kraaft, an enker Zesummenaarbécht mat Iech an den Dengscht stelle vun onser Hémecht an hirer Onofhängegket, am Kader vun engem enegen Europa, an den Dengscht vum soziale Fortschritt, deen ons Freiheit a Gerechtegket garantéiert. Da si mer iwerzeegt, dat onsen Häerzswonsch, dee mir Iech haut hei ausdrécken, de Wonsch, dat Der laang a glécklech regéiere sollt an nëmme Wuelstand a Fridde sollt kennen, dat dee Wonsch Wirklichket gët.

Ajoutons ici que l'allocution du bourgmestre était encadrée de l'exécution d'un programme musical interprété par l'ensemble du Conservatoire de Musique de la Ville de Luxembourg. Ce programme comprenait notamment les chansons suivantes : « Vive, vive, vive ! » de Jean-Pierre Schmit, « Vivat ! » de Siggy et J.-P. Schmit, « Mein hierzegt Hémechstland », de Michel Lentz, « D'Letzeburger », de Dicks, « De Feierwön », de Michel Lentz et « U Letzeburg » de Siggy—J.-P. Beicht.

A l'issue de la séance solennelle le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg remit comme cadeau à LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse le fac-similé de la lettre de franchise que la Comtesse Ermesinde avait donnée à la Ville de Luxembourg en 1244.

La séance prit fin par le chant de l'hymne national luxembourgeois.

Une réception réunit ensuite Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que les nombreux invités d'honneur dans le péristyle de l'Hôtel de Ville.

Dans la soirée du 12 novembre une réception eut lieu au Palais grand-ducal à laquelle assistèrent les Chefs des Missions diplomatiques accrédités à Luxembourg, les Présidents et Représentants des Communautés Européennes, les Représentants des Corps constitués de l'Etat et les Autorités luxembourgeoises.

A 20 heures un grand feu d'artifice fut tiré du Pont Adolphe et dans la vallée de la Pétrusse en présence d'une foule très nombreuse.

La foule envahit ensuite les rues avoisinant le Palais grand-ducal ainsi que la Place Guillaume, en attendant l'arrivée du cortège des Sociétés de musique et de chant, groupées au sein de l'Union des Sociétés de Musique et de Chant de la Ville de Luxembourg.

Notre Bulletin a vingt ans

Le présent Bulletin de Documentation clôture la vingtième année de la vie de cette publication. En effet, le premier Bulletin publié par le Service Information et Presse du Ministère d'Etat a paru vers le milieu du mois de novembre 1944. Il s'appelait alors « Bulletin d'Information » et était destiné à porter à la connaissance de nos missions diplomatiques et des consulats du Luxembourg ainsi qu'aux organes de la presse et de la radiodiffusion l'information sur les événements qui se produisaient sur le plan officiel. Ce Bulletin devait sa naissance aux circonstances, et surtout à l'initiative d'information que le Gouvernement avait inaugurée au cours des années de guerre et d'exil. Il était la continuation sur territoire luxembourgeois des publications faites d'un côté aux Etats-Unis où parut à partir de juillet 1942 un « Luxembourg Bulletin » édité à Montréal et New-York et de l'autre côté en Grande-Bretagne où un « Luxembourg Bulletin » était rédigé et imprimé à Londres à partir du 10 mai 1942.

L'aspect initial du Bulletin d'Information publié à Luxembourg portait la marque des contingences du moment. Immédiatement après la rentrée d'exil du Gouvernement, en ces mois de guerre et de l'immédiat après-guerre où la reconstruction de nos régions dévastées commençaient à démarrer, les communications et correspondances étaient encore précaires. La pénurie presque totale dans tous les secteurs de l'approvisionnement paralysait la vie civile et des restrictions de toute sorte, économiques, techniques et autres, subséquentes à la guerre et causées par les nécessaires dispositions prises par les autorités militaires, entravaient le fonctionnement normal des activités. Les imprimeries manquaient de papier, de courant électrique, de matières premières de tout ordre et ne produisaient en conséquence qu'à faible débit des imprimés mal présentés.

La vie étant redevenue normale peu à peu, le Bulletin d'Information reçut une nouvelle présentation et une nouvelle destination. Aussi changea-t-il de nom. Il devint le « Bulletin de Documentation » dont la principale mission consistait à être une sorte de chronique gouvernementale et nationale. Il notait le déroulement des fêtes et des événements officiels. Il définissait la position du Gouvernement à l'égard des problèmes primordiaux et des causes majeures du pays. Il observait la vie internationale et nationale de Luxembourg et il poursuivait l'évolution de la vie économique dans les différents domaines de l'activité intérieure : industrie minière et métallurgique, agriculture, viticulture, production forestière, etc. Il retenait les principaux faits de la vie sociale et culturelle.

Comme dans toute revue qui a de tels objectifs il fallait nécessairement choisir, éliminer, adopter. Dans la masse des faits qui nous assaillirent au cours

de ces années si chargées d'événements historiques pour le Luxembourg et si riches en transformations de toute sorte, nous avons choisi ceux qui nous paraissent les plus significatifs, ceux qui soulignent et renforcent la confiance en la raison d'être de notre pays et qui concernaient ses causes traditionnelles les plus essentielles et les plus chères. Il se peut que certains aspects de l'évolution n'aient pas été considérés à leur juste mesure. Un esprit d'objectivité nous animait pourtant.

Nous avons accompli notre travail avec les faibles moyens d'investigation et d'interprétation dont nous disposions et pour ainsi dire *en marge* des nombreuses autres tâches auxquelles nous étions attelés. Nous avons conscience que ces circonstances ont marqué, peut-être désavantageusement, les vingt volumes que comporte aujourd'hui notre publication. Elles expliquent les éventuelles lacunes qu'elle peut présenter.

Nous espérons toutefois que notre effort aura contribué pour sa part à nous acquitter de la mission que nous avons assumée. Nous remercions vivement ceux de nos lecteurs qui nous ont gardé leur considération et leur fidélité. Nous avons bien souvent, au cours de ces vingt années, la satisfaction de constater l'utilité de notre publication par les nombreuses demandes d'abonnement qui n'ont cessé de nous parvenir tant de l'intérieur du pays que de l'étranger et qui ont progressivement conditionné l'expansion de notre publication.

Après ces vingt années se termine une période non seulement de la vie de ce Bulletin, mais surtout aussi de la vie de notre pays. Une autre période commence. Nous souhaitons que notre effort, si vraiment il comporte une suite, puisse être continué au profit de la cause à laquelle il était voué pendant vingt longues années dans le cadre des contingences de l'Etat qui représentent sa seule raison.

Pour le Service Information et Presse,

Joseph PETIT

Conseiller de Gouvernement